

Image not found or type unknown



## contrat de travail de durée déterminé

Par **charlie8888**, le **07/06/2009** à **17:08**

Bonjour, je viens de finir un CAE de (2 ans) avec une administration. 15 jours avant la fin de mon CAE j'ai signé un CDD (le 15.05.09) pour la période du 01/06/09 au 31/07/09.

Je suis en arrêt maladie depuis le 20/05/09 et j'ai appris que le chef des services n'a pas validé le contract. J'aimerais savoir si c'est légal. merci de vos reponses